

Zeitschrift:	Mémoires de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Herausgeber:	Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band:	15 (1970-1974)
Heft:	3
Artikel:	Développement de la faune dans le district franc Diablerets-Muveran
Autor:	Ruchet, Daniel
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-258960

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Développement de la faune dans le district franc Diablerets-Muveran

PAR

DANIEL RUCHET

Alors qu'a été traité plus haut l'aspect scientifique du vallon d'Anzeinde principalement, mon but est d'étendre considérablement les limites géographiques en ce qui concerne l'étude de la faune. En effet, le district franc fédéral actuel s'étend du massif des Diablerets aux Dents de Morcles, bordé à l'est par la haute chaîne de montagne qui forme la limite cantonale avec Berne et Valais. A l'ouest, la limite descend dans le fond des vallées de la Grande-Eau, de la Gryonne et des deux Avançons d'Anzeinde et de Nant. La superficie de cette réserve de chasse est de 51,8 km².

Toute chasse est donc interdite au sein de cette vaste zone. C'est le pays idéal du chamois, dont on peut admirer les grandes hardes lorsque vient l'automne. Pays de l'aigle également, puisque on y connaît deux aires. Les chevreuils, marmottes, perdrix, coqs de bruyère, renards, lièvres bruns et variables y sont également abondants.

L'avifaune est très riche dans les nombreux biotopes de valeur offerts par ces hautes régions. La forêt de Coufin renferme une rareté ornithologique : le pic tridactyle. Les rapaces diurnes et nocturnes sont également fort bien représentés. Seul le hibou grand-duc manque, décimé au début de ce siècle.

Bien que placé à proximité de deux grandes stations touristiques, ce lambeau de nature vaudoise primitive n'a pas encore été contaminé par l'industrie et le flot des touristes. Bien sûr, la contrée ne possède pas, comme d'autres, de gracieux lacs alpins aisément accessibles, de majestueux glaciers, voire de hautes cimes. Certains vallons, riches en gibier, ne sont accessibles que par de mauvais sentiers : la Vare, le Cheval-Blanc, Orgevaux, Châtillon, etc. Ce coin de pays est privilégié du fait de ses paysages pittoresques et de l'aspect d'une vie demeurée vierge.

Tant de facteurs naturels réunis ne pouvaient manquer d'attirer l'attention. Des personnes éminentes du monde de la chasse s'intéressèrent très tôt à ces régions et en 1896, la décision fut fermement prise de les mettre à ban, c'est-à-dire d'y créer un district franc au sein duquel toute chasse serait abolie. Mais pourquoi cela, me direz-vous ? Les armes n'étaient-elles pas primitives et peu précises, les munitions à faible portée, les routes inexistantes, les loisirs moindres ? La chasse ne devait pas exercer, semble-t-il, une très grosse pression sur la faune alpestre. Détrompez-vous !

On sait que jusqu'au XVIII^e siècle, les six ou sept vallées de nos Alpes vaudoises et leurs vallons latéraux étaient aussi riches en gibier que les gorges les plus perdues de l'Engadine le sont restées jusqu'à nos jours ; le chasseur ne s'y aventurait pas sans prévoir quelque rencontre possible avec l'ours qui avait, pour ainsi dire, ses passages, ses tanières, ses ravins, ses joux, ses rocs, ses retraites de prédilection. Il pouvait rencontrer également un lynx ou un loup au détour du sentier... Au XIII^e siècle par exemple, le district d'Aigle s'appelait le pays noir, parce qu'il était à peu près tout couvert de forêts. Les colons et les pâtres, lentement, progressivement, parvinrent à éclaircir les bois au moyen du feu et de la hache, à ouvrir des sentiers et à conquérir un sol cultivable sur une nature sauvage, tout en restreignant l'aire d'habitation des grands animaux.

Puis la chasse à outrance faite au gibier comme aliment, celle faite aux carnassiers dans un but de sécurité, la densité toujours croissante de la population, l'impossibilité pour le gros gibier de vivre dans un pays où la culture devenait de plus en plus intensive, ont entraîné successivement la rareté du gibier, et même la disparition de plusieurs espèces : le castor et le bouquetin (1805), le lynx (1830), l'ours (1838), le loup (1849). On peut affirmer sans se tromper beaucoup que le chamois et la marmotte n'ont été sauvés, à la fin du XIX^e siècle, que grâce aux districts francs. On notera que lors de la fondation de notre district franc Diablerets-Muveran, en 1896, un inspecteur fédéral qui y fit une tournée de trois jours n'observa aucun chamois...

D'autre part, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, le tir du bouquetin et du chamois était autorisé tous les jours de l'année, sans le moindre permis. Incroyable, mais vrai ! On tirait les femelles de chamois portantes, les faons, les mères suitées, sans distinction. Ces herbivores étaient considérés par les montagnards comme des concurrents pour les herbages. Cette aberration explique facilement la disparition totale du bouquetin des Alpes où il était autrefois fort répandu, ainsi que l'extrême rareté du chamois vers 1900.

Je possède un exemplaire de la loi sur la chasse dans le canton de Vaud du 4 juin 1805 dans laquelle il est dit, à l'article 6 : « Pareillement, il est permis en tout temps de chasser et tuer les bêtes carnassières et dangereuses comme ours, loups, sangliers, ainsi que de chasser aux bouquetins et aux chamois », et dans l'un de ses charmants récits ayant trait aux hautes Alpes vaudoises, EUGÈNE RAMBERT dit aussi qu'en 1846 les chamois étaient considérés comme bêtes fauves et pouvaient donc être chassés par tous et en tout temps...

Une espèce animale disparue... et retrouvée

Avant de considérer les animaux qui peuplent aujourd'hui le district franc des Diablerets-Muveran, nous voulons jeter un regard en arrière et accorder un instant d'attention aux espèces qui ont succombé dans la lutte contre la civilisation.

Entre toutes les espèces animales qui ont été ainsi éliminées peu à peu des Alpes vaudoises et de la Suisse entière, le bouquetin est sans contredit la plus belle et la plus intéressante. Sa disparition en 1805 constitua une perte presque irréparable. Pourtant, d'anciens ouvrages ayant trait à notre canton nous indiquent que le *Capra ibex* était abondant dans les « alpes au nord de Bex », c'est-à-dire les Diablerets et le vallon de Nant. Sans doute s'en trouvait-il aussi dans les chaînes de montagne du Pays-d'Enhaut, alors très peu connues. Malheureusement, la multiplication du bouquetin est lente, et il est si peu farouche que le chasseur est déjà à portée de l'atteindre avant qu'il ait songé à fuir. D'autre part, la nature même du pays fréquenté par les bouquetins les expose à de grands dangers, en raison des avalanches ou des chutes de rochers. La pharmacopée ancienne poussait également les chasseurs à poursuivre les bouquetins avec acharnement.

Fort heureusement, le désir de beaucoup d'amis de la nature de maintenir vivante cette espèce se trouve traduit dans la première loi fédérale sur la chasse et la protection des oiseaux de 1875 : « La Confédération tentera de réintroduire le bouquetin dans nos Alpes. » La rédaction prudente de ce texte légal dit assez qu'on ne se faisait pas d'illusion sur les difficultés de cette action. Elles se sont avérées en effet multiples, sinon invincibles. Et cependant, on peut le dire aujourd'hui avec plaisir, les efforts accomplis ont porté des fruits réjouissants, le résultat est là, bien visible. La superbe silhouette du *Capra ibex* se détache à nouveau sur les crêtes rocheuses de nos Alpes.

La plus grande difficulté rencontrée dans ce repeuplement fut évidemment de se procurer des animaux. Il se passa des dizaines d'années avant que, grâce à des élevages particuliers faits en Suisse, on puisse entreprendre et poursuivre la réacclimatation des bouquetins. Le mérite d'avoir trouvé la solution au problème revient à la Société du parc pour animaux sauvages « Pierre et Paul » à Saint-Gall. Elle entreprit en 1906 un élevage de bouquetins de sang pur dans le but de conserver les produits de cet élevage au repeuplement et à la création de colonies dans nos Alpes. Ce sont des braconniers qui ramenèrent d'Italie (du Grand Paradis exactement) les chevreaux, destinés à cette première expérience.

Concernant notre district franc, on sait qu'en 1930, le canton de Vaud, en collaboration avec le Chemin de fer Bex-Villars-Bretaye, a installé un parc à bouquetins à Bretaye. Il a pu livrer par deux fois des animaux pour les lâchers. Lorsqu'en l'année 1936, il y eut trois jeunes bouquetins disponibles au parc, on décida de tenter une implantation nouvelle dans la région des Diablerets. Trois sujets issus d'un élevage d'Interlaken furent adjoints à ceux de Bretaye. Le lâcher avait été préparé avec soin et fut effectué sur le plateau de Châtillon, au-dessus de Taveyanne ; tout semblait devoir se dérouler normalement. Mais quelques jours de mauvais temps empêchèrent les gardes-chasse de se rendre compte du comportement des nouveaux venus. Depuis le 24 juillet, soit moins d'un mois après le lâcher, le groupe des six bouquetins n'a plus jamais été observé ; le 9 août par contre, un des gardes-chasse signale

avoir vu un bouquetin isolé à l'Equerre (le premier contrefort du Culan). De même des touristes le signalent un peu plus tard au Pas du Lustre, à une altitude de 2900 m. Et depuis, plus aucune nouvelle de ces animaux, en dépit de très nombreuses patrouilles extrêmement minutieuses. Il est vrai que les observations sont difficiles, le pelage roux des « boucs des rochers » se confondant absolument avec le rocher ou les derniers gazons. Il semble que les bouquetins se sont dirigés vers le Valais et ont été victimes de chasseurs... avec ou sans permis.

En 1965, on tenta un nouveau lâcher au même endroit. Cette fois, liberté fut rendue à quatre bouquetins offerts par le canton des Grisons (deux mâles et deux femelles) et amenés par la route. Trois bêtes disparurent au bout de peu de temps, mais on signala la quatrième, un gros bouc de huit ans, au Chamossaire, hors du district franc. C'était durant l'hiver 1967-68. Immédiatement, des contacts furent pris et un jeune couple de « *capra ibex* », provenant cette fois du Mont-Pleureur (Valais) fut lâché là en mai 1968. En mai 1969, un deuxième couple vint rejoindre le premier. Il y eut deux naissances en 1969, 1970 et 1971, portant ainsi le chiffre de la colonie à dix bêtes. A l'heure où j'écris ces lignes, je ne puis encore indiquer le nombre des naissances du printemps 1972, mais le chiffre doit être cette fois supérieur à deux ! Quoi qu'il en soit, le troupeau augmente chaque année d'une façon réjouissante et colonisera bientôt la région des Diablerets.

Toujours dans le district franc Diablerets-Muveran, un autre essai fut tenté le 13 août 1970 sur la limite ouest du vallon de Nant, à Eusanne exactement. Il s'agissait de deux femelles de deux ans, une de quatre ans et d'un bouc de sept ans. Ces bêtes provenaient également du Mont-Pleureur. Mais presque immédiatement, elles passèrent la frontière cantonale et rejoignirent une autre colonie valaisanne stationnée dans le massif du Haut-de-Cry. Peut-être quelques « boucs des rochers » reviendront-ils un jour animer les vastes pierriers qui forment, avec le beau glacier des Martinets, la partie supérieure du vallon de Nant.

Comme on le voit, il faut beaucoup de tâtonnements et de tentatives plus ou moins heureuses pour réussir à implanter, dans un territoire nouveau, une colonie de bouquetins.

En d'autres endroits du district franc, il est possible à l'observateur attentif de découvrir parfois des bouquetins. Il s'agit alors d'un certain nomadisme ; ce sont là des animaux erratiques, se déplaçant spécialement au moment du rut ou en automne d'une chaîne de montagne à une autre. Ainsi, en mars 1968, trois bouquetins ont été vus pendant quelques jours au Lécheré (Diablerets). Le 28 novembre 1968, un gros bouc de dix ans escalade l'arête nord des Perris-Blancs, au pied de l'Argentine. Durant les mois de décembre 1969 et 1970, quatre boucs sont signalés devant les pointes de Châtillon, au-dessus de Solalex. Enfin, le 27 juillet 1972, observation étonnante de deux boucs (trois et sept ans) sur la crête d'Arpille, au-dessus du plateau de Châtillon, à l'emplacement précis des lâchers de 1936 et 1965. Toutefois, étant donné leur âge,

ces deux bêtes sont probablement venues de la colonie valaisanne de Derborence, franchissant les arêtes du Culan ou les pointes de Châtillon.

Ces observations sont réjouissantes ; elles indiquent une progression marquée des colonies, une recherche possible de nouveaux cantonnements et peut-être un essaimage. Dans tous les cas, le district franc fédéral des Diables-rets-Muveran est suffisamment vaste pour recevoir encore des générations de bouquetins. Il faut souhaiter que ces bêtes se répandent progressivement sur toutes les parties des Alpes vaudoises leur offrant un milieu biologique favorable. Le fabuleux capricorne mérite bien qu'enfin on lui rende justice...

Une autre espèce disparue : le lynx

Le lynx, ce grand chat sauvage de l'Europe, était assez répandu dans les Alpes vaudoises aux temps anciens. On suppose que le dernier a été tiré par un certain Abraham Martin, de l'Etivaz, en 1840. D'autre part, TSCHUDI affirme qu'en 1835, les lynx sont si rares dans les Alpes vaudoises des environs de Bex que depuis quarante ans, on n'en a tué que cinq. Il est de fait que dès que la présence d'un lynx était constatée, des villages entiers prenaient les armes pour cerner le « bandit ». Aux yeux des hommes, des chevreuils ou des moutons décapités, le ventre ouvert, étaient un spectacle qui criait vengeance, et l'on ne songeait même pas à quels instincts le lynx obéissait quand il se livrait à de tels carnages.

Face à la foule des chasseurs, aidée par la meute hurlante des chiens, le grand chat n'avait plus qu'une ressource : se jucher sur un arbre élevé, où il était facile de l'abattre d'un coup de feu. Ceci explique sa disparition, car c'était par ailleurs un animal timide, menant une existence discrète dans les forêts les plus retirées.

Autrefois pourtant, lorsque l'homme ne réglait pas à sa manière la vie des animaux, le chat-loup était chargé du service de l'hygiène sur toute la surface de son domaine large de 8 km². Les proies bien en forme lui échappaient le plus souvent, mais il terrassait d'un bond les bêtes faibles ou âgées qui trouvaient ainsi une fin rapide.

Chacun se souvient, par ce qui en a paru dans la presse, des démêlés entre l'Inspection fédérale de la chasse, qui désirait lâcher des lynx dans la région d'Aletsch (district franc), et les chasseurs valaisans qui s'y opposèrent. Les raisons de cette opposition sont faciles à trouver, mais il semble qu'il s'agit avant tout d'une certaine incompréhension.

Beaucoup de raisons essentielles militent en faveur de la réintroduction de ce magnifique animal dans les districts francs alpins, c'est-à-dire éloignés des centres habités. Affirmons d'emblée que le lynx n'est en aucune façon dangereux pour les humains, qu'il craint plutôt. Sa présence devrait être intimement mêlée à la vie d'un district franc ou d'une réserve, car il contribue beaucoup au bon état de santé du cheptel chamois et chevreuils. Pourrons-nous le faire admettre un jour, et rendre à ce superbe animal la place qu'il mérite dans nos Alpes ?

L'ours dans les Alpes vaudoises

A l'inverse du bouquetin qui s'est tourné du côté des Alpes occidentales, l'ours a choisi comme dernier refuge les solitudes boisées des Alpes orientales. Un peu partout, la date de son déclin coïncide à peu près avec celle des autres disparus : ainsi, en Appenzell, l'ours n'existe plus depuis 1673 ; dans le canton d'Uri, depuis 1806 ; dans l'Oberland bernois, depuis 1805 ; à Glaris depuis 1816.

Dans le Jura, notre plantigrade a résisté davantage. Ainsi, près de Bâle, un ours fut tué en 1803 et, dans le Jura, au nord de Genève, il est encore question de lui dans le milieu du siècle. En 1851, trois sujets furent abattus dans cette région.

On parle de l'ours dans les Alpes vaudoises bien avant la domination bernoise, et il y a 134 ans qu'a disparu le dernier, en chair et en os, tué dans la forêt du Genêt, près de Gryon.

Que l'ours n'ait pas été très rare dans les Alpes vaudoises, je n'en veux pour preuve que les noms locaux qui nous restent. Malheureusement, on a abattu sans ménagement aucun des surfaces boisées d'une étendue considérable, en ne respectant que les forêts assurant la sécurité des habitations. L'augmentation de la surface cultivée a provoqué celle des populations et, bien entendu, les forêts ont dû fournir le matériel nécessaire à la construction des localités ainsi que le combustible réclamé par l'industrie minière florissante jusqu'en 1850 (Salines de Bex). Et grâce à tout cela, la forêt et la vie animale ont été refoulées toujours plus loin, jusque dans les vallées les plus reculées.

Dans le domaine de la toponymie, je ne traiterai que des régions se rapportant à notre district franc, car les noms géographiques se rapportant à l'ours abondent partout dans le canton de Vaud (Fontaine à l'Ours, Pierre à l'Ours, couloir à l'Ours, roc à l'Ours, Vausseresse, Joux à l'Ours, etc.). Si je prends la limite ouest de notre district franc, je trouve au Meilleret le « ravin de l'Ours » traversé jadis en son milieu par un chemin où les vaches de la Bierla pouvaient venir paître au Meilleret. Le Pas à l'Ours, entre Orgevaux de Culan et Arpille, est le seul passage de la longue arête rocheuse. On assure que, sur une corniche étroite de cette arête, on avait fait précipiter un ours en fixant à cet endroit une grande écorce de sapin pelé en pleine sève sur laquelle la bête avait paraît-il glissé...

Mais le piège le plus utilisé à l'époque consistait en ceci : dans un passage étroit, entre deux rochers par exemple, on échafaudait quelques grosses poutres chargées de lourdes pierres et le tout était combiné de telle sorte que si l'ours voulait forcer le passage, il rencontrait une ficelle tendue dont la rupture provoquait l'effondrement instantané de tout le système sous lequel la bête restait prise et écrasée.

On montait naguère dans les branches d'un mélèze sec pour pouvoir gravir le Trou à l'Ours, sur la rive gauche du vallon de Nant. On sait que l'ours grimpe aisément sur les arbres. Un deuxième Trou à l'Ours était un passage

sous le Lavanchy et le Nombrieu (Bex) et un troisième Trou à l'Ours se trouve non loin de Solalex ; trou est ici synonyme de passage étroit plutôt que trou de rocher.

On raconta jadis au doyen Bridel que le plus ancien sceau de la vallée des Ormonts aurait porté un ours et un auteur aurait fait dériver le nom d'Ormonts de « Ursimonts », mont des ours...

Le 19 mai 1693, les paysans d'Ormonts-Dessus ont tué un ours qu'ils disent être âgé de six ans, et l'ont attaché sur un toit. L'animal peut bien avoir reçu une dizaine de balles ; il a été tué au Plan-... (la deuxième partie du mot est illisible), où ceux d'Ollon l'ont amené pendant l'espace de quelques jours. Pour n'avoir pas donné la tête, la patte droite et une cuisse au gouverneur d'Aigle, les paysans durent payer un louis d'or ! Le 8 octobre 1693, on a versé 6 florins à un certain Jean Martin, de Rossinière, pour avoir tué un ours. Le 15 janvier 1764, on a versé un florin six batz à Gédéon Thaula, de Fenières, pour avoir tué aussi un ours. Un peu plus tard, le gouvernement helvétique accordait une prime de 5 à 7 louis à ceux qui avaient tué un ours. Au commencement du XIX^e siècle, le Conseil d'Etat vaudois payait de 40 à 80 francs pour la destruction des ours, sans compter les cotisations que les communes accordaient. Un ours a été tué à la Layaz (Diablerets) à la fin du XVIII^e siècle par un nommé Morerod, habitant le Creux ; le chasseur était rentré à la maison, dit-on, ayant son gilet de chasse blanc, en laine, tout éclaboussé de sang. En 1838, un ours a traversé Fenières, et il fut tué près du pont de la Planchette par un chasseur nommé Moreillon. Enfin, le 20 avril 1838, un coup de carabine du citoyen Gabriel Croset, de Pallueyres, lors d'une battue près de Gryon, scella définitivement le sort des ours dans les Alpes vaudoises.

Selon certains auteurs, l'ours sortait de préférence la nuit ou par le brouillard. Aussi était-il rare qu'on l'aperçoive, si ce n'était tôt le matin ou tard le soir sur la montagne. Jadis la région des Plans-Savolaires-Nant (comprise dans notre district franc) était le séjour préféré des plantigrades, et on a l'impression que dans ce coin sauvage et retiré, couvert d'impénétrables fourrés, creusé de gorges profondes, elles-mêmes séparées par des arêtes déchiquetées, ils devaient se sentir absolument chez eux.

Les chasseurs du vieux temps étaient pourtant misérablement armés pour poursuivre l'ours : un fusil à un coup, se chargeant par le canon, avec balles rondes portant à 80-100 mètres ; au-delà, il n'y avait rien à espérer quant à la précision du tir. Aussi les nemrods de l'époque cherchaient-ils à s'approcher du gibier le plus possible. Ils étaient parfaitement au courant des mœurs des animaux et faisaient preuve de beaucoup de prudence et de ruse pour atteindre leur but.

L'ours est en Suisse le septième ou huitième grand mammifère sauvage qui a été refoulé et finalement exterminé par l'homme, car des battues générales avaient lieu sitôt qu'on en signalait un. Les loups, peut-être moins rares, ne furent totalement détruits que beaucoup plus tard.

Les loups dans les Alpes vaudoises

Nous avons appris plus haut que les Alpes du district d'Aigle étaient composées, aux temps anciens, de vastes et sombres forêts peuplées d'une faune riche et variée. Au nombre des grands mammifères figurait le loup, ce noble animal auquel l'imagination populaire s'est complu trop souvent à donner le rôle du méchant, du redoutable, du destructeur. Certes, le loup s'attaquait assez souvent aux troupeaux de moutons broutant sur les hauts pâturages, aux génisses isolées ; durant les hivers rigoureux, il descendait dans le fond des vallées et s'approchait des habitations en quête d'une bonne fortune. Une vieille croyance des Alpes vaudoises, parvenue jusqu'à nous, disait qu'il n'était pas prudent de faire sortir le bétail pour l'abreuver les jours de Noël, du Nouvel An et des Trois Rois ; les loups viendraient le dévorer durant l'été sur les pâturages. D'autre part, le jour de Vendredi-Saint, il fallait marquer le bétail à l'oreille, afin qu'il soit mis à l'abri des bêtes féroces.

Beaucoup d'endroits des Alpes vaudoises ont conservé, par leur toponymie, le souvenir du loup. Fréquemment, on retrouve les noms de « Lovresse », « Creux au Loup », sans compter beaucoup de récits et de légendes que l'on raconte encore dans les hameaux d'altitude.

Les archives gardent intactes les données relatives aux primes versées à certains chasseurs que l'on estimait courageux, même si certains mettaient à mort des portées de louveteaux nouveau-nés... : En 1706, le 22 février, on a versé 7 batz à deux hommes d'Ormonts-Dessus pour avoir tué cinq loups. Le 9 décembre 1750, on a livré deux batz à un nommé Louis Penillat, d'Ormonts-Dessus, faisant la quête pour avoir tué un loup. Le 6 février 1751, on a livré 4 batz à Clément Bollaz de Frenières, qui a tué un loup. Le 9 mai 1764, on a livré à Jean-David Ruchet d'Ollon 11 batz pour avoir tué un loup.

Toujours dans notre district franc, on signale qu'en 1838 des loups font des ravages considérables dans les arrondissements de Bex, Aigle et du Pays-d'Enhaut. D'autre part, j'ai sous les yeux une lettre adressée au Préfet d'Aigle le 29 septembre 1842 et qui signale que dans le district, « il paraît peu d'ours, mais un assez grand nombre de loups », et qu'il y aurait lieu d'augmenter la prime versée. Une autre lettre nous apprend que par décision du Conseil d'Etat du 26 septembre 1841, il sera alloué une prime de 60 francs pour une louve, 40 francs pour un loup et 20 francs pour un louveteau.

Aujourd'hui, le loup a disparu des Alpes vaudoises, et nous ne l'y reverrons sans doute jamais. Toutes les antiques institutions locales relatives à sa capture ne sont plus qu'un lointain souvenir. Nous ne possédons plus ces forêts immenses, impénétrables, non interrompues qui sont nécessaires à l'existence des loups et à leurs chasses silencieuses. Toutefois, il est loisible à celui qui parcourt les solitudes alpestres de s'imaginer la grande bête grise occupée à inspecter la lisière de la forêt, ou dormant sous quelque « barme », ou hurlant à la lune dans la froide nuit hivernale.

Présent et avenir dans le district franc Diablerets-Muveran

Maintenant que voilà retracée l'histoire de la grande faune de nos Alpes, examinons rapidement les perspectives que nous laisse entrevoir le district franc des Diablerets-Muveran. Je ne pense pas que nous reverrons ni ours ni loups là-bas. On l'a vu, les surfaces ne sont plus assez vastes. Mais il en va tout autrement des lynx et des bouquetins. Pour le grand félin, le canton d'Obwald a donné l'exemple en Suisse en lâchant deux couples, et d'autres cantons suivront en dépit d'oppositions dues à des croyances stupides. Avec certains appuis, nous continuerons à repeupler ces hautes régions en bouquetins, et là où elles sont bien établies, les colonies augmentent rapidement. Je reste donc optimiste pour l'avenir de ces deux espèces.

Les colonies de chamois, notre symbole du district franc, sont actuellement prospères. La région en est le pays idéal : cimes couronnées de neiges pérennes, situées à des altitudes diverses, vastes « lanches » couvertes d'herbages tendres, pentes nord couvertes de vernes, d'éboulis et de sapins clairsemés, tout cela contribue au bien-être de notre antilope.

Les dures conditions alpines exercent à coup sûr une sélection naturelle très importante sur les populations de chamois. Le travail du garde-chasse peut consister, dans la mesure du possible, à parfaire cette sélection en abattant les animaux trop âgés ou déficients. Le système des salins, ou plaques de léchage porteuses de médicaments, est une excellente prophylaxie ; en automne et au printemps, les chamois s'en viennent lécher ces blocs de sel, éliminant ainsi les vers parasites tout en se fortifiant. Lors des gros hivers, un apport de foin ou de regain sera le bienvenu et permettra de sauver quelques bêtes de la disette. Il en va de même chez les marmottes lors de leur apparition printanière.

Mais le problème le plus important à affronter est la présence de myriades de moutons qui sont, on le sait, porteurs de parasites transmissibles. On ne peut s'empêcher de songer à ces apparitions périodiques de kérato-conjonctivite du chamois, fléau de nos districts francs, et que beaucoup de spécialistes supposent provenir du mouton. Ce dernier est en effet souvent atteint par cette terrible maladie. L'amodiataire les soigne, puis affirme que ce sont les chamois qui ont contaminé ses moutons, tandis que l'ami du gibier pense exactement le contraire. Tant que des centaines, voire des milliers de moutons détruiront les herbes des hauts pâturages et des vires les plus escarpées, le danger ne sera pas écarté. On le sait, le mouton s'infiltre partout pour se nourrir ou pour se mettre au frais, faisant fuir le gibier. Il ne faut pas non plus négliger ses fumées aussi abondantes que malodorantes, qui éloignent bouquetins et chamois en les privant d'une partie de leur nourriture. Le mouton porte préjudice aussi aux oiseaux en écrasant et détruisant les nids au sol. Il est bien connu dans les milieux agricoles que jamais les bovins ne consentent à brouter l'herbe ayant subi le parcours des moutons. Comment voudrait-on alors que chamois et bouquetins puissent accepter ces herbages souillés ?

Je conclurai en citant un des meilleurs connaisseurs du gibier alpin et grand chasseur, le Dr COUTURIER, qui estime que la seule prophylaxie est la suppression des troupeaux de moutons dans les endroits giboyeux car, dit-il : « Le chamois est naturellement peu enclin aux maladies. Pourquoi faut-il que, d'une façon indirecte, la présence de l'homme altère la santé de ce robuste ruminant et bien des fois abrège sa vie autrement que par les armes ? La plupart des parasites du chamois lui sont transmis par les animaux domestiques, plus particulièrement les moutons, les chèvres et les chiens. Dans les pays dépourvus d'industrie pastorale, il est exceptionnel de signaler des maladies chez les chamois. La seule vraie prophylaxie est la suppression des troupeaux, surtout transhumants. »

Pourrons-nous arriver à cela dans notre beau district franc Diablerets-Muveran ?